

Image not found or type unknown



Vente animaux par un particulier

Par **Oceanelef**, le **17/12/2014** à **17:45**

Bonjour,

J'ai vu dans de nombreux forums qu'une loi va passer le 1er janvier 2015 qui interdirait un particulier de faire de la reproduction.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028856756&categorieLien=id>

Je voudrais donc savoir si à partir du 1er janvier je ne pourrai plus passer une annonce pour vendre une portée de chatons ou de chiots et si cela était désormais réservé aux professionnels.

Par ailleurs, ce texte interdit-il les propositions de saillie par un particulier ?

Merci pour votre réponse,